
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 février 2020 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Valérie Plante, Mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Isabelle Cadrin, Directrice générale adjointe - Mobilité et attractivité
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
Mme Suzie Miron, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 0214

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 février 2020, en y ajoutant l'article 20.022.

Adopté à l'unanimité.

CE20 0215

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 0216

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 février 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 0217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, les contrats pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour la période 2020-2023, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17976;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	689 315,37 \$	2020-2023	584	1
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	942 344,30 \$	2020-2023	867	2

- 2- d'autoriser un montant de 163 165,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser un montant de 244 748,95 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantités;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1208174001

CE20 0218

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire USD Global inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de deux ans, du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2022, le contrat pour le service de réparation de bacs roulants, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 448 954,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17955;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1208554001

CE20 0219

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 162 241,22 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la structure CN au-dessus du boulevard Lacordaire, situé dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé à la compagnie Canadien National (CN) (CM18 0970), majorant ainsi le montant total du contrat de 565 975,94 \$ à 728 217,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1197091005

CE20 0220

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 563 542,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 412410 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 169 404,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 162 659,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1197231074

CE20 0221

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Ascenseurs Maxi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 763 716,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15506;
- 2 - d'autoriser une dépense de 352 743,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 423 291,96 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1206810001

CE20 0222

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 56 376 000 \$, taxes, contingences et incidents incluses, pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie dans les rue Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest et le boulevard Saint-Laurent, ainsi que dans la rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 48 600 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 247;
- 4 - d'autoriser un montant de 4 860 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'autoriser un montant de 2 916 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1197976002

CE20 0223

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loisselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 42 947 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10274;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 442 050 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 147 350 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1198148001

CE20 0224

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de la phase 1 des travaux de mise à niveau de la station de pompage Vincent d'Indy, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 912 276,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10329;
- 3 - d'autoriser une dépense de 704 209,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 234 736,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1196019001

CE20 0225

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Loïselle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 867 999,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452820;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 512 266,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 1 796 582,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1197231078

CE20 0226

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 36 482,84 \$ taxes incluses, pour compléter la surveillance des travaux d'infrastructures et d'aménagement des rues Anderson, de la Concorde et Burke, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à GBi Experts-conseils inc., anciennement Beaudoin Hurens inc. (CE17 1211), majorant ainsi le montant total du contrat de 403 447,28 \$ à 439 930,12 \$, taxes incluses;
- 2 - d'approuver un projet de convention modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Beaudoin Hurens inc. à cet effet;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1197231061

CE20 0227

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 48 mois, par laquelle Ethnoscop inc., seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en archéologie, pour une somme maximale de 615 708,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17888;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de l'urbanisme et de la mobilité, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1196086001

CE20 0228

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 48 mois, avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17816;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	2 547 735,62 \$	1
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	2 215 644,13 \$	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1193855003

CE20 0229

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet d'amendement no.1 à l'entente de recherche et développement coopérative entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal (CE18 0459), pour étendre le projet COLITREND à l'arrondissement de Verdun;

- 2- d'accorder un soutien financier de 24 000 \$, non taxable, pour permettre la réalisation du projet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1193438036

CE20 0230

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver huit projets d'ententes de visibilité (commandite) pour la tenue du festival Montréal joue 2020 totalisant 28 743,75 \$ (taxes incluses), avec les organismes suivants;

Partenaires	Montants	Taxes	Total
ALLOPROF	1 750,00 \$	262,06 \$	2 012,06 \$
ASMODEE CANADA	2 750,00 \$	411,81 \$	3 161,81 \$
CEGEP DE MATANE (CAMPUS ADN)	2 750,00 \$	411,81 \$	3 161,81 \$
École des arts numériques, de l'animation et du design de l'Université du Québec à Chicoutimi (NAD- UQAC)	2 000,00 \$	299,50 \$	2 299,50 \$
ELECTRONIC ARTS (CANADA) INC.	4 000,00 \$	599,00 \$	4 599,00 \$
MAXXUM 360 (POUR LE COLLÈGE LASALLE)	3 750,00 \$	561,56 \$	4 311,56 \$
RANDOLPH	4 000,00 \$	599,00 \$	4 599,00 \$
SQUARE ENIX MONTREAL	4 000,00 \$	599,00 \$	4 599,00 \$

- 2- d'autoriser le directeur des bibliothèques, au Service de la culture, à signer lesdits projets d'ententes de visibilité (commandite) pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 28 743,75 \$ (taxes incluses), à cette fin, et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1201213001

CE20 0231

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente subsidiaire de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des transports du Québec (MTQ) pour la réparation du pont d'étagement Hickmore/Louis-A. Amos au-dessus de l'autoroute 13 et de deux murs de l'autoroute 13 dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 963 656,06 \$, taxes incluses, conformément à l'entente;
- 3- d'autoriser une dépense de 17 246,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1197000004

CE20 0232

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente de confidentialité entre la Ville de Montréal et la Ville de Saguenay afin d'accéder aux informations contractuelles en lien avec l'opération et la gestion du centre de tri des matières recyclables;
- 2- d'autoriser le directeur de la gestion des matières résiduelles à signer ladite entente pour, et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1201151001

CE20 0233

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ au Barreau de Montréal, dans le cadre du Salon Visez Droit qui se tiendra du 30 mars au 2 avril 2020, au Complexe Desjardins;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1202823001

CE20 0234

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 879 500 \$ à 40 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2020;

Organisme	Nom du festival	Montant recommandé
Volet I: Festivals et événements culturels (budget supérieur à 500 000 \$)		
Alchimies, Créations et Cultures	21 ^e Festival du Monde Arabe (FMA)	33 000 \$

Art Souterrain	12 ^e Festival Art Souterrain	35 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustique du Québec (ACREQ)	5 ^e Biennale internationale en arts numériques – BIAN	30 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustique du Québec (ACREQ)	21 ^e Festival Elektra	30 000 \$
Festival Bach de Montréal	14 ^e Festival Bach de Montréal	15 000 \$
Coup de cœur francophone	Coup de cœur francophone - 34 ^e édition	40 000 \$
Créations Etc...	25 ^e Festival Vue sur la relève	14 000 \$
Danse Imedia OSBL	18 ^e Festival Quartiers Danses	20 000 \$
Festival de films francophones CINEMANIA	26 ^e Festival de films CINEMANIA	26 000 \$
Festival de musique de chambre de Montréal	25 ^e Festival de musique de chambre de Montréal - Beethoven chez nous	30 000 \$
Festival international de la littérature (FIL)	Festival international de la littérature (FIL) 26 ^e	30 000 \$
Festival international de théâtre Jeune Public (1992) inc.	Les Coups de théâtre - 16 ^e édition	25 000 \$
Festival International de Film pour Enfants de Montréal (FIFEM)	23 ^e Festival International de Film pour Enfants de Montréal – FIFEM	25 000 \$
Festival International du Film sur l'Art	38 ^e Festival International du Film sur l'Art	60 000 \$
Fondation Fabienne Colas	16 ^e Festival International du Film Black de Montréal	25 000 \$
Fondation Metropolis bleu	22 ^e Festival littéraire international Metropolis bleu	30 000 \$
Mural	8 ^e Festival Mural **	15 000 \$
MUTEK	21 ^e Festival MUTEK	52 000 \$
POP Montréal	19 ^e Festival International de Musique POP Montréal	53 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM)	23 ^e Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM)	45 000 \$
Société des Arts Libres et Actuels	20 ^e Festival Suoni Per Il Popolo	15 000 \$
Théâtre MainLine	30 ^e Festival Fringe de Montréal	15 000 \$
Vues d'Afrique	36 ^e Festival international de Cinéma Vues d'Afrique	28 000 \$

Volet II: Festivals et événements culturels (budget inférieur à 500 000 \$)		
Casteliers	15 ^e Festival de Casteliers	17 000 \$
Cinémathèque québécoise	19 ^e Sommets du cinéma d'animation	5 000 \$
Concerts Ahuntsic en fugue	7 ^e saison des Concerts Ahuntsic en fugue	3 000 \$
Diffusions gaies et lesbiennes du Québec	image+nation. Festival de film LGBTQ Montréal - 33 ^e édition	12 000 \$
Festival BD de Montréal	9 ^e Festival BD de Montréal	13 000 \$
Festival international de courts métrages du sud-ouest de Montréal (Le)	6 ^e Festival Longue vue sur le court	5 000 \$
Festival Pleins écrans	4 ^e Festival Plein(s) écran(s) **	2 000 \$
Jamais Lu	19 ^e Festival du Jamais Lu – Montréal	15 000 \$
LA SERRE - arts vivants	OFFTA, festival d'arts vivants - 14 ^e édition	14 000 \$
Les Escales Improbables de Montréal	17 ^e Escales Improbables de Montréal	17 500 \$
Les Filles électriques	9 ^e Festival Phénoména	15 000 \$
L'OFF festival de Jazz de Montréal	L'OFF Festival de Jazz, 21 ^e édition	12 000 \$
Maison de la poésie de Montréal	21 ^e Festival de la poésie de Montréal – 2019	10 000 \$
Montréal Baroque Inc.	18 ^e Festival Montréal Baroque	9 000 \$
Petits bonheurs Diffusion culturelle	16 ^e Festival Petits bonheurs, le rendez-vous culturel des tout-petits	17 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	La Grande Rencontre - 28 ^e édition	5 000 \$
Usine C	4 ^e Biennale internationale Actoral	17 000 \$

** Soutenu pour la première fois via ce programme

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1201197001

CE20 0235

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 000 \$ à l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) pour le projet La preuve par l'image;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1206157001

CE20 0236

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1207598001

CE20 0237

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Espace Végo inc., pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} avril 2020, deux espaces situés au Biodôme et au Planétarium Tinto Alcan, d'une superficie d'environ 446,50 mètres carrés, à des fins d'exploitation de services de restauration, pour une recette totale estimée à 723 537,89 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'accepter un dépôt de sécurité de 5 000 \$, excluant les taxes, qui sera remis à la fin du bail;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1205323001

CE20 0238

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Landscape Architecture CORP. of China Shanghai Branch pour la fourniture de lanternes chinoises, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 107 000 \$, taxes incluses, selon le taux de change en cours;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1193815006

CE20 0239

Vu la résolution CA20 25 0015 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 3 février 2020;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux, les samedis et dimanches jusqu'à 20 h, situés sur les artères commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1208046001

CE20 0240

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant de l'entreprise « 9200-1643 QUÉBEC INC. F.A.S.L.R.S. QUADRAX & ASSOCIÉS EG » réalisée par le Service de la gestion et de la planification immobilière dans le cadre du contrat des travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury dans l'arrondissement de Montréal-Nord (CM17 0132);
- 2- d'inscrire cette entreprise sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1206676001

CE20 0241

Vu la résolution CA20 08 0066 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 février 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) en vue de modifications au système de drainage de rétention dans le cadre d'un agrandissement au bâtiment du 5825, boulevard Thimens.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1205208001

CE20 0242

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le programme d'activités 2020 des commissions permanentes du conseil municipal ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380).

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948).

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Projet de Politique montréalaise pour l'action communautaire;
- Analyse des modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote à des résident.e.s permanent.e.s. (mandat confié par le comité exécutif, dans sa réponse à la recommandation 5 de l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) portant sur la participation des Montréalais.es issu.es de la diversité à la vie municipale) (CE19 1449);
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268).

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (CG19 0486);
- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017).

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082);
- De concert avec le Bureau de l'inspecteur général (BIG), revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082) et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115).

Commission sur les finances et l'administration

- Consultations prébudgétaires 2021;
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019;
- Budgets de fonctionnement 2021 et Programme triennal d'immobilisations 2021-2023;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290).

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspectrice générale.

Commission de la présidence du conseil

- Bilan 2019 des activités des commissions permanentes;
- Bilan 2019 du Bureau de la présidence du conseil;
- 33^e édition de la simulation du Jeune conseil de Montréal : présentation des règlements débattus et adoptés par les jeunes;
- Rapport 2019 du conseiller à l'éthique pour les personnes élues et le personnel de cabinet.

Commission sur le transport et les travaux publics

- Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable;
- Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (CM19 0475).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1204320001

CE20 0243

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le programme d'activités 2020 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380).

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948).

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Projet de Politique montréalaise pour l'action communautaire;

- Analyse des modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote à des résident.e.s permanent.e.s.(mandat confié par le comité exécutif, dans sa réponse à la recommandation 5 de l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) portant sur la participation des Montréalais.es issu.es de la diversité à la vie municipale) (CE19 1449);
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268).

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (CG19 0486).
- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017)

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082);
- De concert avec le Bureau de l'inspecteur général (BIG), revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082) et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115).

Commission sur les finances et l'administration

- Consultations prébudgétaires 2021;
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019;
- Budgets de fonctionnement 2021 et Programme triennal d'immobilisations 2021-2023;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290);

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

Commission de la sécurité publique

- Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (CM19 0947);
- Rapport des activités 2019 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);
- Bilan de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal à faire face à un sinistre (SIM);
- Rapport annuel 2019 du SPVM;
- Bilan annuel des actions prises en matière de lutte contre le profilage raciale et sociale;
- Présentation de la nouvelle politique en matière d'interpellation du SPVM;
- Présentation du Rapport d'événement et de rétroaction. Inondations 2019.

Commission sur le transport et les travaux publics

- Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable;
- Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (CM19 0475).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1204320002

CE20 0244

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de dérogation à l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de pouvoir conclure un contrat de type « gré à gré » d'une valeur supérieure à 101 100 \$ avec un organisme à but non lucratif pour l'opération du centre de tri des matières recyclables de Lachine;
- 2- de mandater le directeur général de la Ville pour signer la lettre de demande de dérogation.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1202621001

CE20 0245

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 4 500 \$ relative au déplacement de Mme Cathy Wong, présidente du conseil municipal et conseillère de ville du district de Peter McGill, de l'arrondissement de Ville-Marie, à Helsinki et Stockholm, du 29 février au 9 mars 2020, pour effectuer une mission exploratoire des institutions démocratiques du 21^e siècle;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1208215001

CE20 0246

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 1 385,73 \$, relative au déplacement de MM. Alex Norris, conseiller de ville du district de Jeanne-Mance de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, et Peter McQueen, conseiller de ville du district de Notre-Dame-de-Grâce de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, et de Mme Christine Gosselin, conseillère de ville du district du Vieux-Rosemont de l'arrondissement de Rosemont–La Petite–Patrie, au Conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 3 au 6 mars 2020 à Saint-Hyacinthe;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

30.008 1207934001

CE20 0247

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre de non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28), de manière conditionnelle à la réception d'un deuxième avis pour les piles P20 et P27 - Du chaînage REM : 202+300 à 202+630;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection de manière conditionnelle pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1207211011

CE20 0248

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 203+038 à 203+300, du secteur Bridge/Bonaventure en incluant la condition que le drainage au droit de la pile 41 soit retiré du secteur du cimetière des Irlandais ainsi que les modifications à la topographie du lieu longeant la rue Bridge;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection de manière conditionnelle pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1207211001

CE20 0249

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal - (A63: P44-P46) - Du chaînage REM: 203+296.4 à 230+384.9;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1207211013

CE20 0250

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal-Commerce) (RCG 15-082), l'ordonnance numéro 12 jointe au présent dossier décisionnel, rendant applicable ce règlement au secteur « SDC Petite-Italie-Marché-Jean-Talon ».

Adopté à l'unanimité.

40.001 1207797001

CE20 0251

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026), l'ordonnance numéro 5 jointe au présent dossier décisionnel, modifiant le nombre maximal de véhicules autorisés par permis d'exploitation délivré par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1207999002

CE20 0252

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 15 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057), l'ordonnance numéro 3 jointe au présent dossier décisionnel relative aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage afin de déterminer le tarif des permis d'exploitation de ces véhicules pour la période de validité débutant le 22 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1207999001

CE20 0253

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage (19-026) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1208423001

CE20 0254

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1204184001

CE20 0255

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1204184002

CE20 0256

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2 - d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1206705001

CE20 0257

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1203599002

CE20 0258

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1196194003

CE20 0259

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004), afin de mettre à jour l'annexe A, à la suite de l'adoption du budget 2020.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1207652001

Règlement RCE 20-001

CE20 0260

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « rue des Petits-Chars » la voie parallèle au boulevard Henri-Bourassa Est et portant le même nom, située entre l'avenue Millen et la rue Saint-Hubert, et se trouvant sur une partie des lots 1 998 941, 1 998 942 et 1 998 943 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1204521002

CE20 0261

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer « rue Yvette-Brillon » la rue formant une boucle au sud-ouest du boulevard de l'Acadie et constituée du lot numéro 1 490 519 et d'une partie du lot numéro 6 085 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2- de renommer « rue Yvette-Brillon » la partie de la rue de Port-Royal Ouest située entre le boulevard de l'Acadie et la rue Birnam et constituée du lot numéro 2 422 626 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- de nommer le prolongement de la rue Elzéar-Soucy situé au sud-est de la rue Sauvé Ouest et constitué d'une partie du lot numéro 6 085 308 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Le tout comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1204521001

CE20 0262

Vu la résolution CA20 27 0022 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 3 février 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la tenue du Salon des reptiles au Collège de Maisonneuve, les 29 février et 1^{er} mars 2020 et d'édicter, en vertu de l'article 59 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), l'ordonnance numéro 4 jointe au présent dossier décisionnel, relative à la tenue de l'événement.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1203264003

CE20 0263

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1198018001

CE20 0264

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'entente visant le renouvellement de la convention collective des employés du syndicat des cols bleus regroupés de Montréal SCFP local 301 de la Société du parc Jean-Drapeau, pour une période de six ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1197862006

CE20 0265

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau (CG17 0122);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1193012001

CE20 0266

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport sur les décisions déléguées concernant la conclusion de contrats relatifs à la location et aux aliénations d'immeubles, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2020, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Adopté à l'unanimité.

60.001 1208078003

CE20 0267

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de prendre acte du dépôt du bilan en matière de gestion animalière du Service de la concertation des arrondissements en vertu du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (18-042), et ce, pour la période du 20 août 2018 au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1198726001

Levée de la séance 10 h 15

70.001

Les résolutions CE20 0214 à CE20 0267 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville